

**PHARMACIES AUTORISEES PAR L'ARS BRETAGNE A REALISER DES PREPARATIONS
POUR LE COMPTE D'UNE AUTRE PHARMACIE**

	NOM ET ADRESSE DES OFFICINES AUTORISEES		
	Pharmacie TRAN-HELARY 50 bd Georges Clemenceau 35200 Rennes	Pharmacie GUILLOIS 5 av du General de Gaulle 35300 Fougères	Pharmacie ROUSSEAU-LAJOIE 7 rue Jean Perrin-Tohannic 56000 Vannes
FORMES galéniques prévues dans l'autorisation	gélules, préparations liquides (per os, topiques), préparations de pâteux (pommades, crèmes), tisanes, poudres et sachets, suppositoires et ovules	solutions, buvables, suppositoires, pommades, solutions externes, gélules	gélules, liquides et lotions, suppositoires et ovules, pommades, glycérolés et crèmes, sirop, tisanes et sachets
Autorisation de Préparations contenant des matières premières classées CMR (Cancerigènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction)	oui	non	oui
Autorisation de préparations PEDIATRIQUES (enfant de moins de 12 ans) contenant des substances veneneuses	oui	oui	oui
Autorisation de préparations STERILES	non	non	non

Articles L 5125-1 et L5125-1-1 du code de la santé publique

Arrêté du 14 novembre 2014 fixant la liste des préparations pouvant présenter un risque pour la santé mentionnées à l'article L 5125-1-1 du CSP